



Société anonyme au capital de 42.476.642 euros
Siège social : 123, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris
322 828 260 RCS Paris

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OENEO SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L225-37 du Code de Commerce modifié par la Loi de Sécurité Financière d'août 2003. Ce rapport est une synthèse des travaux menés par OENEO pour fiabiliser et améliorer ses processus de contrôle interne, dans un environnement de management décentralisé. Ce rapport, préparé par la Direction Financière et Juridique du Groupe, a été enrichi par ses échanges avec les principaux acteurs du contrôle interne, puis validé par l'ensemble de la direction générale d'OENEO avant d'être soumis à la revue des membres du Comité d'audit, et enfin à l'approbation du Conseil d'administration.

LES OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le Contrôle Interne est, chez OENEO, un processus qui vise :

- à créer et maintenir une organisation et des procédures qui permettent de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, industriels, financiers et juridiques auxquels sont exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger ;
- à s'assurer que la réalisation des objectifs des divisions et du Groupe s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- à s'assurer que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité, et que le patrimoine du Groupe est protégé.

Le système de contrôle interne a pour objectif, tout en permettant au Groupe de progresser dans la réalisation de sa stratégie, de contrôler et de limiter les risques inhérents à toute activité.

L'ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

Au moment de la création de son Comité d'Audit et de la définition des missions qui lui ont été confiées, le Conseil d'administration d'OENEO a confirmé l'importance qu'il accorde au contrôle interne et à ses principaux domaines d'application.

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- la Direction Générale d'OENEO, composée du Président Directeur Général, Monsieur Marc HÉRIARD DUBREUIL, du Vice Président et Directeur Général Délégué, Monsieur François HÉRIARD DUBREUIL, du Directeur Juridique et Financier, Monsieur Xavier Izarn, du Directeur de la Division Bouchage, Monsieur Dominique Tourneix, et du Directeur de la Division Tonnellerie, Monsieur Philippe RAPACZ ;
- les Directeurs Financiers et Ressources Humaines des deux divisions du Groupe ;
- les responsables du siège dans leur périmètre respectif : trésorerie & contrôle de gestion ;
- les Présidents et Directeurs financiers de chacune des filiales du Groupe ;
- le Comité d'audit, composé de trois administrateurs, Monsieur Guy LE BAIL qui en est le Président, Monsieur André CHARLES et Maître Henri VALLAT ;
- le Comité des ressources humaines, composé de trois administrateurs, Monsieur François PERIGOT, qui en est le Président, Monsieur François GLEMET et Monsieur Gérard PLUVINET.
- les Commissaires aux comptes, PRICEWATERHOUSECOOPERS, et FIDULOR GRANT THORNTON.

La mission de la Direction Générale est de définir les principes généraux en matière de contrôle interne et de s'assurer de leur correcte mise en oeuvre au sein du Groupe. Pour ce faire, elle s'appuie sur les différents responsables opérationnels et fonctionnels suivant leurs champs de compétences respectifs. La présence à chaque niveau de l'organisation d'un directeur financier avec une double dépendance opérationnelle et fonctionnelle participe à la force du dispositif de contrôle interne. La présence de directeurs des ressources humaines dans les divisions renforce par leur approche transversale la connaissance de l'entreprise et la maîtrise des risques.

Le système de reporting de gestion, portant sur les principaux indicateurs économiques, permet tout au long de l'année de suivre mensuellement l'évolution des performances de chacune des sociétés du Groupe et d'alerter en cas de dérive par rapport aux objectifs fixés. Les informations financières sont produites par les systèmes comptables propres à chaque société, et sont consolidées avec l'aide d'un système de pilotage de l'information financière reconnu. Les comptes des divisions font l'objet de commentaires mensuels par les Directeurs Financiers des divisions afin d'éclairer la Direction Générale sur les principaux enjeux. Dans la dernière partie de chaque mois, une synthèse des résultats du Groupe est envoyée au Conseil d'administration, et vient ainsi compléter le rapport d'activité sur le chiffre d'affaires réalisé en début de mois. Lors des consolidations statutaires semestrielles et annuelles, les résultats obtenus destinés à être publiés sont comparés à ceux issus des reportings mensuels de gestion pour comprendre les éventuelles causes de divergences et ainsi permettre d'améliorer le système de pilotage financier du Groupe.

Les réunions mensuelles de gestion du Groupe, qui réunissent la Direction Générale et les Directeurs Financiers des divisions, sont une occasion de débattre de la marche des affaires et de détecter les risques pour les circonscrire au mieux.

L'organisation de la fonction trésorerie, articulée sur une gestion centralisée de la trésorerie en France, et la surveillance des trésoreries des filiales étrangères, est restée inchangée. Les divisions Bouchage et Tonnellerie sont devenues autonomes dans la conduite de leurs opérations.

Dans le cadre de sa nouvelle organisation décentralisée, le Groupe s'est également doté d'une charte interne formalisant les processus de remontée d'informations périodiques, afin de s'assurer de bénéficier suffisamment tôt des signaux d'alerte nécessaires en cas de survenance de risques de nature à impacter les états financiers.

Le Comité d'audit contrôle le plan d'audit externe et dans ses séances écoute les remarques effectuées par les commissaires aux comptes ; il veille à l'application de leurs recommandations, dans un souci d'amélioration continue des processus comptables. En effet, les commissaires aux comptes sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes; ils présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers du Groupe et au Comité d'audit à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle. Le Comité d'audit, à travers son Président, veille à la rigueur et à la sincérité de la communication financière de la Société, pour que les actionnaires soient le plus justement possible informés.

Les comptes du groupe Oeneo au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ont été établis selon les normes IFRS.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OENEO SUR LES CONDITIONS D'ORGANISATION ET DE PREPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

OENEO met en œuvre sauf exception précisée dans ce rapport les préconisations issues des différents rapports sur la bonne gouvernance, synthétisés dans le rapport publié conjointement par l'AFEP et le MEDEF en octobre 2003, intitulé « Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ».

Le Conseil d'administration d'OENEO est composé au 31 décembre 2006 de onze administrateurs, élus pour une durée de six ans, gage de la continuité de leur engagement auprès de la Société, au lieu des quatre ans recommandés. Quatre administrateurs représentent le principal actionnaire de la Société, ORPAR, holding principalement contrôlé par la famille HÉRIARD-DUBREUIL. Ce sont Messieurs Marc HÉRIARD DUBREUIL, François HÉRIARD DUBREUIL, Guy LE BAIL et François GLEMET. Trois administrateurs représentent d'autres actionnaires : Monsieur Gérard PLUVINET, le Holding 21 INVESTIMENTI BELGIUM, lié à la famille BENETTON, Monsieur Hervé CLAQUIN ABN AMRO DEVELOPPEMENT, et Monsieur Christian RADOUX sa famille. Enfin, le Holding n'ayant pas de comité d'entreprise, aucun représentant de salariés ne siège au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 14 février 2005 a permis d'adopter un règlement intérieur modifié pour prendre en compte les modalités de fonctionnement du Comité oenologie, créée dans durant l'année 2004.

Monsieur Marc HÉRIARD DUBREUIL, nommé Président d'Oeneo est assisté dans ses missions d'un Vice Président et Directeur Général Délégué, Monsieur François HÉRIARD DUBREUIL, du Directeur Juridique & Financier (Monsieur Xavier IZARN), et de deux Directeurs de division en charge de la division Bouchage (Monsieur Dominique TOURNEIX et en charge de la division Tonnellerie (Monsieur Philippe RAPACZ), de la Direction Financière (Monsieur Xavier IZARN).

Conscients des responsabilités qui leur incombent, les administrateurs exercent leur mission en toute indépendance, avec honnêteté vis-à-vis des actionnaires, en respectant le secret professionnel inhérent à leurs prérogatives et le règlement intérieur. Ils consacrent un temps très important à OENEO et s'impliquent activement dans les réunions du Conseil d'administration et au sein des Comités d'audit, Ressources humaines et Œnologie. Participant aux assemblées générales et régulièrement présents aux réunions d'analystes financiers SFAF, ils honorent aussi les sites du Groupe de leur visite. Leur présence au sein des différents comités reflète les compétences et intérêts respectifs de chacun d'entre eux, et leur volonté d'apporter leur expertise au Groupe.

- En 2006, le Conseil d'OENEO s'est réuni 6 fois.

L'assiduité des administrateurs sur les six séances du Conseil de l'année 2006 est un gage de leur implication dans OENEO, aux moments clés de la vie de l'entreprise.

Pour le bon déroulement des séances du Conseil, ses membres bénéficient des informations pertinentes nécessaires à la formation de leur jugement, qui leur sont transmises dès que le Président le juge nécessaire. En particulier, les dossiers constitués pour les réunions du Conseil sont chaque fois que possible expédiés préalablement aux séances du Conseil, afin de laisser aux administrateurs le nécessaire temps d'étude et de réflexion, afin que les séances du Conseil soient pleinement productives. Pour suivre la marche des affaires, les administrateurs reçoivent mensuellement de la Direction Financière un reporting sur le chiffre d'affaires et un reporting sur les résultats. Egalement, chaque administrateur peut à sa demande et à tout moment librement s'enquérir auprès de la Société des informations qu'il juge nécessaires à la formation de son jugement. Le Conseil, aux séances duquel assistent systématiquement le Directeur Financier et Juridique et le Secrétaire Général invite aussi régulièrement à ses séances les Directeurs Opérationnels, afin de pouvoir débattre librement des enjeux de leur division. Les hypothèses des budgets et des business plans, préparés par les équipes opérationnelles et fonctionnelles, sont débattues au Conseil avant d'être soumis aux banques. De fait, l'approbation préalable du Conseil est nécessaire pour toute décision majeure engageant l'avenir d'OENEO.

Le Conseil doit par ailleurs impérativement donner son approbation formelle pour la mise en œuvre des conventions réglementées conclues directement et indirectement ou par personne interposée entre les administrateurs et la société ; les cautions, avals et garanties en faveur des tiers ; le déplacement du siège social de la société ; la cooptation d'un administrateur, et la répartition des jetons de présence.

Certains sujets nécessitant un travail plus en profondeur, tels que la revue de la politique ressources humaines (dirigeants, cadres clés, stock-options, attribution gratuite d'actions) ou l'approbation des comptes semestriels ou annuels sont d'abord travaillés dans les comités du Conseil, avec la participation ad hoc de certains membres du Comité de direction d'OENEO ou d'experts extérieurs, afin d'éclairer au mieux le Conseil préalablement à sa décision. De son côté, le Comité oenologique apporte un soutien opérationnel aux divisions dans la définition de leur stratégie en matière de développement de nouveaux produits, et certains de ses membres apportent occasionnellement un appui direct auprès de grands clients.

Le Comité d'audit a notamment pour objectif de fournir au Conseil d'administration une appréciation indépendante et objective sur le contrôle interne au sein du Groupe, en vue de s'assurer que les

filiales sont soumises aux exigences de qualité requises sur le plan de leurs états financiers et de la maîtrise des risques. Ce comité est principalement chargé d'étudier les comptes semestriels et annuels du Groupe avant leur présentation au Conseil d'administration. Il a également pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe et des risques majeurs. Le Comité d'audit compte trois administrateurs parmi ses membres, Monsieur Guy LE BAIL, en qualité de Président du Comité, Monsieur André CHARLES et Maître Henri VALLAT. Le Comité d'Audit s'est réuni à 2 reprises en 2006, la totalité de ses membres ayant assisté aux réunions. Composé de personnalités fortes, le Comité d'audit travaille avec indépendance vis-à-vis de la Direction Générale. Les membres du Comité n'hésitent pas lorsqu'ils le jugent nécessaire pour se forger leur opinion à échanger librement entre eux en dehors des réunions formelles, ni même à directement questionner la Direction Financière, la Direction Générale ou les auditeurs, sur leur choix et avis, le cas échéant en l'absence de la Direction Générale et / ou de la Direction Financière.

Le Comité ressources humaines a pour objectif de s'assurer que l'ensemble des collaborateurs cadres et dirigeants sont récompensés pour leur apport, dans une perspective d'amélioration de la performance du Groupe. Ce comité est chargé, au nom du Conseil d'administration, de veiller à la qualité et à la bonne adéquation des structures par rapport aux besoins et d'élaborer une politique de rémunération suffisamment motivante ; dans ce cadre c'est donc également ce comité qui réfléchit sur les opportunités de mise en place de plan de souscription d'actions pour recruter et retenir les meilleurs éléments. Le Comité des ressources humaines compte trois administrateurs parmi ses membres, dont Monsieur François PERIGOT, en qualité de Président du Comité, et Messieurs Gérard PLUVINET et François GLEMET. Le Comité ressources humaines s'est réuni 3 fois en 2006. Riche de personnalités exigeantes, le Comité ressources humaines exerce ses missions lorsque que cela est nécessaire avec l'indépendance souhaitable vis-à-vis de la Direction Générale.

Le temps investi par les administrateurs au service d'OENEO est rémunéré par des jetons de présence, dont le montant est réparti entre les administrateurs, en prenant en compte leurs fonctions dans les comités du Conseil.

Enfin, les administrateurs, dans le respect des bonnes pratiques, sont libres d'effectuer toute opération sur les titres, et ont déclaré à l'AMF les mouvements effectués sur lesdits titres tous les semestres, dans les conditions prévues par les textes.

Compte tenu de sa composition et de son mode de fonctionnement décrit ci-dessus, le Conseil d'administration estime donc remplir au mieux sa mission vis-à-vis des actionnaires d'OENEO et plus généralement des salariés et des tiers intéressés à la bonne marche de l'entreprise. En conséquence, le Conseil n'a pas suivi les recommandations de place quant à la nomination d'un censeur, n'a pas mis en oeuvre une procédure formelle d'évaluation des travaux du Conseil, n'a pas formalisé une Charte de l'administrateur et n'a pas procédé à une limitation des pouvoirs du Directeur Général.